Morphologie des partis politiques francophones en 1994 et 1995

Rédigée par Peter JANSSENS

Assistant à la Section de Politologie de la Katholieke Universiteit Leuven, en collaboration avec les secrétariats des partis politiques

PARTI SOCIALISTE (PS)

1. Le Congrès

Le PS a organisé 3 congrès en 1994 et 5 congrès en 1995.
- Bruxelles, 12 mars 1994: Congrès statutaire.
Ordre du jour: Adoptation de la plate forme électorale et réélection du président.
Participants: 700 personnes (dont 520 votants)

- Namur, 23 avril 1994.
Ordre du jour: Les communes, les provinces, les intercommunales.
Participants: 750 personnes (dont 510 votants)

- Dinant, 22 octobre 1994: Congrès statutaire.
Ordre du jour: Rentrée politique.
Participants: 680 personnes (dont 520 votants)

- Bruxelles, 18 février 1995: Congrès statutaire
Ordre du jour: Congrès administratif et élection du président et des membres du Bureau.
Participants: 600 personnes (dont 525 votants)

- Mons, 8 et 9 avril 1995.
Ordre du jour: Congrès d'actualisation
Participants: 2000 personnes

- Gembloux, 17 juin 1995: Congrès statutaire.
Ordre du jour: Congrès de participation au gouvernement de la Région et de la Communauté.
Participants: 750 personnes (dont 521 votants)

- Bruxelles, 22 juin 1995: Congrès statutaire.
Ordre du jour: Congrès de participation au gouvernement fédéral.
Participants: 750 personnes (dont 520 votants)

- Ath, 9 décembre 1995.
Ordre du jour: La sécurité sociale.
Participants: 800 personnes (dont 522 votants)

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

2. Le Conseil Général

2.1 *Composition*

Art. 23 des statuts: "Sont membres du Conseil général avec voix délibérative:
1. les membres du Bureau du Parti;
2. les membres des groupes parlementaires et les députés permanents;
3. les délégués des fédérations d'arrondissement désignés au cours des Congrès fédéraux et élus pour deux ans; les fédérations d'arrondissement ont droit à un délégué par tranche de 750 affiliés, le nombre de ceux-ci étant déterminé comme il est dit à l'article 17 paragraphe 1. La fédération pourvoit aux mandats devenus vacants.
Sont membres du Conseil général avec voix consultative:
1. les membres qui siègent au Bureau du Parti avec voix consultative;
2. les délégués des mouvements de l'Action commune socialiste;
3. les présidents et secrétaires fédéraux qui ne disposeraient pas de voix délibérative;
4. les délégués de l'Institut Emile Vandervelde, de Présence et Action Culturelles, du Groupe Socialiste d'Action et de Réflexion sur l'Audio-Visuel, de la Fédération des Elus communaux et provinciaux, de la Confédération nationale des Travailleurs Indépendants de Belgique, de l'Association des Enseignants socialistes, des Mouvements de la Confédération des Jeunesses Socialistes et la déléguée aux Droits de la Femme.
Les délégués au Conseil général sont convoqués par le secrétariat du Parti.
Sont invités au Conseil général:
les membres de la Chambre et du Sénat, du Conseil de la Communauté et des Conseils régionaux apparentés aux groupes socialistes francophones de ces assemblées."

Le Conseil général comprend donc 287 membres dont 173 délégués des fédérations.

2.2 *Fréquence des réunions*

Dans la période 1994-1995 le Conseil Général a été convoqué deux fois:
- 18 février 1995 à Bruxelles
- 9 décembre 1995 à Ath.

2.3 *Compétences*

Art. 21 des statuts:
"Le Conseil Général est l'instance souveraine entre deux Congrès. Il est réuni par le Bureau pour information ou pour prendre une décision que le Bureau considère comme trop importante pour en assumer seul la responsabilité. Il approuve ou désapprouve souverainement la gestion du Bureau. Il a également pour missions:
- de nommer, à bulletins secrets, le Secrétaire général;
- de fixer, à bulletins secrets, l'ordre de présentation des sénateurs, effectifs et suppléants;
- de déterminer à bulletins secrets, sur proposition du Bureau, l'ordre de présentation des candidats effectifs et suppléants à l'élection au Parlement européen;

- de se prononcer sur les conclusions des commissions chargées de l'étude de toutes les questions importantes qui se posent à l'intention du Parti."

3. Le Bureau

3.1 *Composition*

Art. 28 des statuts: "Le Bureau comprend:
1. d'une part, des membres avec voix délibérative:

	Situation 1995
- 4 membres de droit:	
- le Président;	Busquin Philippe
- les deux Vice-Présidents;	Bayenet Maurice Moureaux Philippe
- le Secrétaire général;	Gailliez Roger *à partir de 9/12/1995:* Baras Jean-Paul
- des membres élus par un même vote du Congrès administratif dont les délégués portent leurs suffrages sur 22 candidats, ni plus, ni moins:	
- un représentant de chacune des 14 fédérations visées à l'article 12 (à l'exception de la fédération Outre-Mer) et le représentant de la régionale de langue allemande;	Lallemand Roger (499) [1] (*Bruxelles*) Di Rupo Elio (487) (*Mons*) Coëme Guy (486) (*Huy-Waremme*) Anselme Bernard (476) (*Namur*) Daerden Michel (465) (*Liège*) Van Cauwenberghe Jean-Claude (454) (*Charleroi*) Taminiaux Willy (440) (*Soignies*) Burgeon Willy (402) (*Thuin*) Santkin Jacques (378) (*Luxembourg*) Ylieff Yvan (322) (*Verviers*) Delizée Roger (318) (*Dinant*) Walry Léon (305) (*Brabant wallon*) Demotte Rudy (297) (*Hainaut occidental*) Demazy M. (170) (*Forces Belges en Allemagne*) Crucke Jean-François (136) *(Communauté germanophone)*
- les 7 candidats ayant obtenu le plus de suffrages qui n'ont pas été élus dans la première dévolution.	Collignon Robert (477) Onkelinx Laurette (446) Mahoux Philippe (444) Urbain Robert (416) De Galan Magda (408) Baudson André (408) Dehousse Jean-Marie (398)

1 Voix obtenues. *La Libre Belgique*, 20 février 1995.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

- En plus de ces 22 membres et si cela s'avère nécessaire, seront successivement déclarés élus:

- un ou des représentants de la fédération de Bruxelles afin que le Bureau compte au moins 3 membres de celle-ci;	Tomas Eric (310)
- un ou des femmes,	Séquaris Isabelle (250) Burgeon Colette (246) Dury Raymonde (224)
- un ou des jeunes afin que le Bureau compte, conformément à l'article 6, au moins 5 femmes et 3 jeunes.	Jaumonet Stéphane (150) Leclercq M. (96)

2. D'autre part, des membres avec voix consultative:

le Secrétaire général adjoint;
le Directeur du Centre d'Etudes et de l'Institut Emile Vandervelde;
le Président ou, s'il est élu direct, un représentant des groupes parlementaires socialistes;
les membres socialistes du gouvernement national et des exécutifs régionaux et communautaires;
deux représentants du Mouvement des Jeunes Socialistes;
deux délégués des Comités Inter-entreprises;
les délégués des mouvements de l'Action commune;
les Ministres d'Etat socialistes;
la déléguée aux Droits de la Femme;
le représentant du Collège des Secrétaires fédéraux désigné par celui-ci;
deux représentant(e)s de la Confédération des Pensionnés Socialistes;
trois représentant(e)s du Conseil des représentants des Socialistes Européens.
Le Bureau peut inviter à ses séances toute personne dont la présence est jugée utile."

Art. 30 des statuts: Les membres suppléants:

"Les membres du Bureau qui deviennent Ministres, Secrétaires d'Etat ou membres d'un Cabinet de ceux-ci, cessent pendant la durée de leurs fonctions d'être membre et sont remplacés par des suppléants."	Bayenet Maurice (260) Durieux Claude (260) Pécriaux Nestor-Hubert (235) Marchal Jacky (234) Collart Jacques (233) Mouton Henri (232) Ledent Daniel (225) Hoffman Gustave (215) Debaucque Michel (212) Gilles Gil (210) Thielemans Freddy (207) Desama Claude (195).

3.2 *Frequence des réunions:* hebdomadaire.

3.3 *Compétences*

Art. 26 des statuts:
" Le Parti est dirigé par son Bureau. Celui-ci est chargé de l'exécution des décisions du Congrès et du Conseil général. Le Bureau prend toutes les décisions qu'imposent les circonstances, sauf pour les compétences régionales qui relèvent directement soit des instances wallones, soit des instances bruxelloises. Il sollicite l'avis, s'il le juge utile, du Conseil général ou du Congrès.
Il veille au respect des statuts et à la discipline au sein du parti. Il nomme les délégations qui représentent le Parti et les Présidents des commissions d'étude. Il fixe les attributions, les conditions de travail et de rémunération éventuelle des membres de l'Exécutif.
Le Bureau présente au Congrès statutaire un rapport pour l'année politique écoulée. Il propose les options politiques à prendre à moyen et à long terme ainsi que le projet de résolutions. S'il y a lieu, il communique aux Fédérations, et celles-ci aux sections, une note précisant les termes des opinions divergentes exprimées au Bureau préalablement au Congrès, suivant les dispositions de l'article 7."

4. L'Exécutif

4.1 *Composition*

Art. 33 des statuts: "L'Exécutif du Parti comprend:

	Situation 1995
- le Président	Busquin Philippe
- les Vice-Présidents	Bayenet Maurice Moureaux Philippe
- le Secrétaire général	Gailliez Roger *à partir de 9/12/1995:* Baras Jean-Paul
- le Secrétaire général adjoint	
- les Présidents des groupes parlementaires socialistes	Eerdekens Claude (*Chambre*) Lallemand Roger (*Sénat*) Léonard Jean-Marie (*Conseil Comm. Française*) Bayenet Maurice (*Conseil Rég. Wallon*)
- le Directeur du Centre d'Etudes et de l'Institut Emile Vandervelde."	Lallemand Philippe

4.2 *Fréquence des réunions*

La fréquence des réunions varie entre une et quatre fois par an.

4.3 *Compétences*

Art. 32 des statuts:
"L'Exécutif est responsable de la gestion journalière du Parti. Il organise les réu-

nions du Bureau et exécute ses décisions.
Il a encore pour tâches:
a) d'améliorer l'organisation du Parti, la propagande et le recrutement des affiliés et de préparer les propositions à soumettre au Bureau relatives à l'organisation;
b) de surveiller et de stimuler les activités des organisations relevant du Parti;
c) de gérer les finances et de contrôler d'une façon permanente la comptabilité."

5. Elections des mandats

Philippe Busquin a été réélu comme président le 12 mars 1994 et le 18 février 1995. Chaque fois il était le seul candidat. Au congrès statutaire du 12 mars 1994 il a obtenu 485 des voix. 10 ont voté non, 4 se sont abstenu. [2] Son score au congrès statutaire du 18 février 1995: 502 oui, 7 non, 1 abstention. [3]

Maurice Bayenet est désigné vice-président walllon le 7 mars 1995 par les membres wallons avec voix délibérative du Bureau. Il était le seul candidat.

Philippe Moureaux est désigné vice-président bruxellois par le congrès bruxellois le 18 février 1995. Il était le seul candidat.

Jean-Paul Baras a été élu comme secrétaire général par le Conseil Général le 9 décembre 1995 à Ath.

6. Membres du parti

Le PS comptait 125.000 membres [4]. Le parti est structuré en 779 sections locales et 14 fédérations.

7. Les cadres

conseillers provinciaux	96
députés permanents	19
conseillers communaux	1.225
échevins	530
bourgmestres	115

2 S. FIERS, Partijgebeuren en rolverwachtingen t.a.v. de verkiezing of selectie van de partijvoorzitter in de Parti Socialiste (1981-1995). *Res Publica*, 1996, 1, p. 204-205.

3 *Ibid.*, p. 206.

4 Discours de Philippe Busquin au Congrès statutaire à Dinant, 22 octobre 1994.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

8. Comptes déclarés par le parti [5]

Les comptes annuels figurant dans les rapports couvrent les activités de la période du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1995 des A.S.B.L. FONSOC et CAD (en liquidation depuis le 24 avril 1995).

Recettes	*1994*	*1995*
- produits courants	128.605.333	193.972.411
- résultats financiers	5.053.025	4.466.401
- résultats exceptionnels	1.824.046	1.301.629
Dépenses		
- charges courantes	135.002.809	198.719.691
Résultat:	479.595	1.020.750

9. Publications

- *Directives et Action*: organe du secrétariat général, fournit des informations sur les fédérations et mouvements périphériques du Parti (bimensuel, tirage: 10.000 exemplaires).
- *En Direct*: périodique des groupes parlementaires et informations sur le parti (tirage: 12.000 exemplaires).
- *Socialisme*: mensuel de réflexion (tirage: 2.500 exemplaires).

5 Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1994), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 1810/1 (S.O. 1994-1995) (Chambre), p. 14-22. Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1995), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 558/1 (S.O. 1995-1996) (Chambre), p. 14-22.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

10. Organigramme [6]

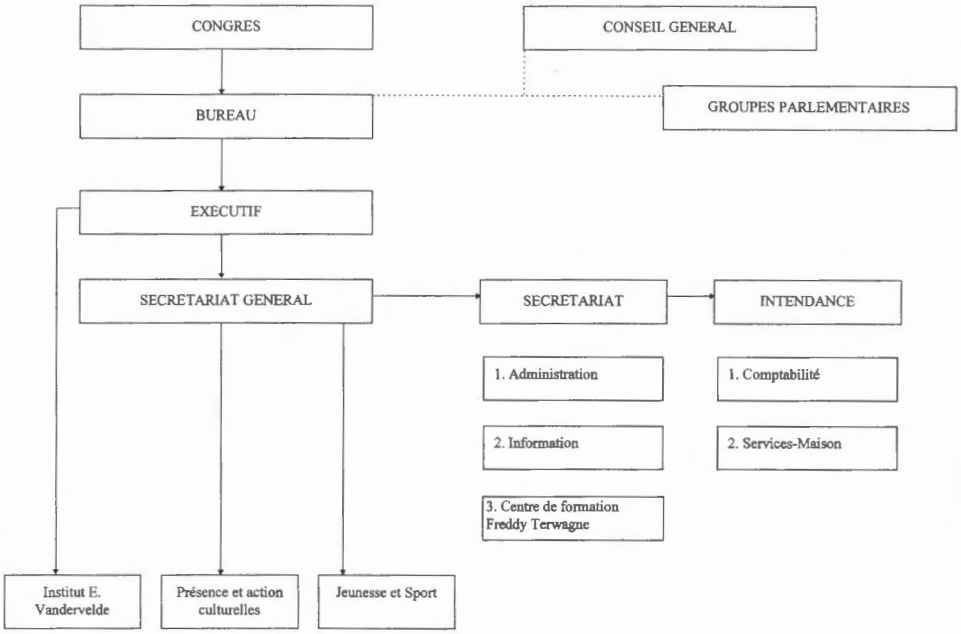

PARTI SOCIAL CHRETIEN (PSC)

1. Le Congrès

- Namur, 8 avril 1995. L'Emploi.

- Bruxelles, 15-16 décembre 1995: En plein dans la vie.
Nombre de participants: 3000 personnes
Congrès thématique: 50e anniversaire du PSC et lancement de l'opération du renouveau du PSC

2. Le Conseil Général

2.1 *Composition*

Art.33 des statuts:
"Le Conseil général se compose:

a) du Comité directeur;
b) des Présidents des Comités d'arrondissement ou de leur représentant mandaté...;

6 Il ne s'est pas produit de modification par rapport à la situation de 1983.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

c) des délégués d'arrondissement à raison d'un délégué par tranche de 500 membres...;
d) des Ministres, des Ministres d'Etat, des Parlementaires, des Députés permanents et d'un membre choisi en son sein par le Groupe PSC de chaque Conseil provincial;
e) des Présidentes des Comités d'arrondissement des Femmes PSC...;
f) des Présidents des Comités JSC des arrondissements...;
g) des Présidents des Comités d'arrondissement de la Fédération des Mandataires communaux...;
h) de toute personne que le Comité directeur estime utile de consulter."

2.2 *Fréquence des réunions*

Le Conseil général a été convoqué en juin 1995 pour approuver les programmes des gouvernements de la Communauté française et de la Région wallone.

2.3 *Compétences*

Art. 34 des statuts:
"Le Comité directeur convoque le Conseil général pour le consulter sur toute question politique qui requiert son avis.... Le Conseil général ne peut exprimer son avis qu'à titre indicatif, sauf en cas d'application de l'article 35."

Art. 35 des statuts:
"En cas d'urgence constatée par le Comité directeur, le Conseil général remplace le Congrès pour la mission qui lui est délimitée par le Comité directeur."

3. Le Comité Directeur

3.1 *Composition*

Art. 37 des statuts: "Le Comité directeur se compose:

	Situation 1996
1. Avec voix délibérative	
a) du Président national	Nothomb Charles-Ferdinand
b) d'un représentant de chaque arrondissement désigné par le Comité d'arrondissement	*Arlon:* Arens Josy *Ath:* Maucq Serge *Bastogne:* Petit Guy *Bruxelles:* Peiffer Eric *Charleroi:* Michel André *Dinant:* Wagemans Bruno *Huy:* Taton Albert *Liège:* Pirmolin Jacques *Marche:* Ledoux Jean-Paul *Mons:* Maesschalk Jacques *Mouscron:* Wagnon Patrick *Namur:* Huybreck Jean-Marie

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

	Neufchâteau: Wavreille Rene *Nivelles:* Diez Jacques *Philippeville:* Delwart Joseph *Soignies:* Godefroid Guy *Thuin:* Cosyns Jean *Tournai:* Foncoux Jean *Verviers:* Schyns René *Virton:* Lemaire Pierre *Waremme:* Evrard Pol *Eupen:* Haas Johann *Forces Belges en Allemagne:* Jeanmoye Joseph *D.C. Italienne:* Virone Carmelo *Province de Luxembourg:* Hanin Philippe
c) des Chefs de Groupes P.S.C. des assemblées législatives	*Sénat:* Willame Magdeleine *Chambre:* Lefevre Jacques *Conseil Com. Française:* Antoine André *Conseil Rég. Wallon:* Wintgens Pierre *Conseil Rég. Bruxellois:* Harmel Dominique
d) de deux membres du Sénat et de deux membres de la Chambre choisis par leur groupe respectif	*Sénat:* Milquet Joëlle Delcourt Andrée *Chambre:* Fournaux Richard
e) de deux Ministres choisis par leurs pairs	Lebrun Michel Maystadt Philippe
f) de la Présidente nationale des femmes P.S.C.	Bribosia Michèle
g) du Président national des Jeunes P.S.C.	Cugnon Emmanuelle
h) du Président de l' Association des Mandataires Locaux	Bols Michel
2. Avec voix consultative	
a) des Ministres et Secrétaires d'Etat	Grafé Jean-Pierre Lebrun Michel Lutgen Guy Maraite Joseph
b) des Présidents P.S.C. des assemblées législatives	Corbisier-Hagon Anne-Marie Grosch Mathieu Langendries Raymond
c) du Conseiller politique	Bertrand Marc
d) du Secrétaire général	Brouillard Jean-François
e) de la Secrétaire politique nationale des Femmes P.S.C.	Lejeune Annie
f) du Secrétaire général des Jeunes P.S.C.	Georges Yannick
g) du secrétaire général du CEPESS	Michel Etienne
h) d'un délégué du C.S.P.	Gehlen Albert

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

i) d'un représentant des élus du P.S.C. au Parlement européen	Herman Fernand
j) du responsable financier	Thissen Rene
k) de toute personne que le Comité directeur estimera utile d'inviter, de cas en cas, en raison de sa compétence particulière."	*Le Président de la Commission des Sages:* Hallet Jean *Le Président de la Communauté Educative Sociale Chrétienne:* Charlier Philippe *Le Président de la Commission Agricole:* Sondag Jean *Attaché de presse:* Hostens Olivier *Le Délégué du P.S.C. en R.F.A.:* Jeanmoye Joseph *Invité au Comité Directeur:* Dispaux-Cornil Elisabeth

3.2 *Fréquence des réunions:* hebdomadaire

3.3 *Compétences*

Art. 36 des statuts:
"Le Comité directeur constitue l'instance de direction du Parti. Ses pouvoirs émanent du Congrès qui lui donne mandat et décharge de son action. Il arbitre les litiges et, en ce qui concerne les conflits de personnes, il ne se prononce qu'après avoir pris l'avis de son Conseil des Sages. Il assure la coordination entre le Parti, les groupes parlementaires et les Ministres."

4. Le Président

Gerard Deprez a été réélu président le 7 juillet 1994 [7]:

Votes valables:		16.416
Blancs et nuls:		59
	Deprez Gerard	8.371
	Langendries Raymond	6.402
	Bertrand Marc	1.627

Nothomb Charles-Ferdinand a été élu président le 29 mars 1996 au suffrage universel des membres.
Le résultat du scrutin [8]:

Votes valables:	21.930

7 *Le Soir*, 8 juillet 1994.

8 S. FIERS, *Een oneigenlijke keuze. Machtsmomenten in de selectie van de partijvoorzitters in België in de jaren '80 en '90.* Leuven, Afdeling Politologie, 1996, p. 36. Publication inédite.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Blancs et nuls:		93
	Rossignon André:	933
	Milquet Joëlle:	10.487
	Nothomb Charles-Ferdinand:	10.510

5. Le personnel du parti

Enumération des fonctions principales

	Situation 1996
La Présidence	
Président:	Nothomb Charles-Ferdinand
Vice-Présidents:	Viseur Jean-Jacques Cogels-Le Grelle Dominique Harmel Dominique
Secrétariat particulier:	Meurs Jacqueline
Le conseiller politique:	Bertrand Marc
Le Secrétariat Général	
Secrétaire général:	Brouillard Jean-François
Administrateur général:	Thissen Rene
Attachée de presse:	Hostens Olivier
Secrétariat politique:	Ler[illegible] Myriam
Service membres:	Sevrin Véronique
PSC Services:	Sottiaux Claudine
Les associations:	
Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation	Maucq Serge (Président)
Association des mandataires locaux	Bols Michel (Président)
CEPESS	Thieuw Michel (Secrétaire général)
Femmes P.S.C.	Bribosia Michèle (Présidente)
Jeunes P.S.C.	Cugnon Emmanuelle (Président national)
Ainés du P.S.C.	Dispaux Elisabeth (Présidente)
Communauté Educative Sociale Chrétienne	Charlier Philippe (Président)

6. Les cadres

Le P.S.C. a:

conseillers provinciaux	86
députés permanents	1
conseillers communaux	1.056
échevins	266
bourgmestres	76
conseillers CPAS	482
présidents CPAS	63

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom Juridische uitgevers en is bestemd voor anonieme bezoeker

7. Les membres du parti

Le P.S.C. avait 32.769 membres en 1994 et 30.941 en 1995 dont 59% d'hommes et 41% de femmes. Le P.S.C. est structuré en 24 arrondissements et 297 sections locales.

Distribution par âge [9]:

< 35	3.464	13,33%
35-60	10.534	40,53%
> 60	8.810	33,90%
Inconnu	3.183	12,25%
	25.991	100,00%

Distribution par arrondissement:

	1994	*1995*
Arlon	478	483
Ath	796	803
Bastogne	483	491
Bruxelles	3.615	3.032
Charleroi	1.969	1.835
Dinant	1.151	1.153
Huy	942	878
Liège	4.556	4.259
Marche	654	664
Mons	1.975	1.785
Mouscron	411	405
Namur	2.486	2.508
Neufchâteau	1.028	845
Nivelles	2.304	2.271
Philippeville	1.053	1.005
Soignies	1.724	1.699
Thuin	1.568	1.447
Tournai	1.051	1.039
Verviers	2.871	2.784
Virton	568	539
Waremme	936	875
Flandres	85	94
Forces Belges en Allemagne	38	33
Outre-Mer	27	14
TOTAL	32.769	30.941

9 Chiffres concernant l'année 1996.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

8. Comptes déclarés par le parti [10]

Les rapports couvrent la période du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1995. Les données sont le résultat des activités du Parti Social Chrétien (secrétariat national) ainsi que de l'A.S.B.L. ACTION SOLIDAIRE [11] et de l'A.S.B.L. CENTRE 2000 [12].

Recettes	*1994*	*1995*
- produits courants	73.980.004	68.179.068
- résultats financiers	3.284.764	1.703.781
Dépenses		
- charges courantes	69.563.387	108.053.740
- résultats exceptionnels	865.654	-59.129
Résultat:	6.835.727	-38.230.020

9. Publications

Périodiques
- *Temps Nouveaux* (mensuel, tirage: 30.000 exemplaires)
- *Infor sections* (tous les 15 jours, tirage: 300 exemplaires)
- *Textes du Congrès* (3000 exemplaires)

10. Organigramme

Etant donné qu'il ne s'est pas produit de modification par rapport à la situation de 1993, nous renvoyons à l'organigramme publié dans la "Morphologie des partis politiques francophones", *Res Publica*, 1994, n° 3-4, p. 325.

PARTI REFORMATEUR LIBERAL (PRL)

1. Le Congrès

- Liège, 10 décembre 1994. Congrès programmatrice.

- Charleroi, 4 mars 1995. Congrès statutaire.

---

10 Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1994), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 1810/1 (S.O. 1994-1995) (Chambre), p. 50-58. Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1995), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 558/1 (S.O. 1995-1996) (Chambre), p. 50-58.

11 Créée en vertu de l'article 22 de la loi du 4 juillet 1989.

12 Créée en vertu de l'article 104 (anciennement 71) du Code des impôts sur les revenus.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

2. Le Comité Permanent

2.1 *Composition*

Art. 6, § 1 des statuts: "Le Comité Permanent comprend:
- le Président;
- les Vice-Présidents;
- les anciens Présidents;
- les anciens Vice-Présidents élus conformément à l'article 10 des statuts;
- le Président de la Régionale de Bruxelles;
- le secrétaire général;
- le secrétaire général adjoint;
- les membres du Bureau;
- les membres de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage;
- les parlementaires nationaux et européens ainsi que leur premier suppléant;
- les membres des Conseils régionaux ainsi que leur premier suppléant;
- les députés permanents;
- les chefs de groupe aux Conseils provinciaux;
- les membres du Conseil de la Communauté germanophone;
- les Présidents et Secrétaires généraux politiques des Fédérations provinciales et d'arrondissement et le Secrétaire général politique de la Régionale de Bruxelles;
- le Président régional PFF (Partei für Freiheit und Fortschritt) de la Région de langue allemande;
- le Secrétaire administratif du PRL;
- le Trésorier et le Trésorier-adjoint du PRL;
- le directeur du Centre Paul Hymans ou son délégué, membre du PRL;
- les membres représentant le PRL dans les organismes régionaux et économiques de la Wallonie, de Bruxelles et de la Communauté germanophone.

Le Comité Permanent comprend également:
- 6 représentants de la Fédération des Femmes PRL;
- 2 représentants de l'Association Défense de la périphérie bruxelloise;
- 1 représentant de la Société Libérale d'études et de conférences;
- 1 représentant de l'Association solidarité libérale;
- 4 représentants de la Confédération des Organisations de Jeunesse libérales;
- 2 représentants de la Ligue des Mutualités Libérales;
- 2 représentants du Syndicat Libre de la Fonction Publique;
- 14 représentants de la Fédération des Mandataires provinciaux, communaux, et de CPAS à raison de deux par province et quatre pour la Régionale de Bruxelles;
- 1 représentant de l'Institut Libéral de Formation et d'Animation culturelle;
- 3 représentants des Associations s'occupant du Tiers Monde;
- 2 représentants de la Centrale Générale des Syndicaux Libéraux de Belgique (CGSLB);
- 3 représentants du Mouvement Libéral Wallon;
- 1 représentant du Cercle Libéral d'Etude et de Réflexion (CLER);
- 7 représentants des Jeunes Réformateurs Libéraux (JRL) dont 2 doivent appartenir à la Région bruxelloise;
- 6 représentants de la Ligue des Pensionnés Libéraux;
- 3 représentants de chaque Commission d'études agréée par le Bureau;
- 3 représentants du Centre d'Etudes Charles Rogier.

Ces représentants, qui doivent être membres du PRL, sont désignés par les orga-

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

nismes qu'ils représentent.

Le Comité Permanent comprend en outre:
- 4 membres désignés conjointement par le Président du PRL et le Président de la Régionale de Bruxelles pour leurs compétences particulières;
- des délégués désignés par les Fédérations d'arrondissement et la Régionale de Bruxelles à raison d'un délégué par tranche de 5000 voix obtenues lors du scrutin sur la liste de la Chambre des Représentants."

2.2 *Fréquence des réunions:* au moins quatre fois par an

2.3 *Compétences*

Art.6, § 2 des statuts:
"Le Comité Permanent:
- est souverain entre les Congrès;
- contrôle les activités du Bureau;
- reconnaît les organismes sociaux, politiques, économiques, culturels ou autres qui seront représentés au sein des différentes instances du PRL."

3. Le Bureau

3.1 *Composition*

Art. 7, § 1 des statuts: "Le Bureau comprend:

	Situation fin 1995
- le Président du PRL	Michel Louis
- les Vice-Présidents du PRL	Reynders Didier Detaille Michèle Severin Jean-Marie
- le Président de la Régionale de Bruxelles	de Donnea François-Xavier
- les anciens Présidents du PRL	Damseaux André Van Halteren Pierre
- les anciens Vice-Présidents élus sur base de l'article 10 des statuts adoptés le 2 décembre 1989	
- le Secrétaire général	Simonet Jacques
- le Secrétaire général adjoint	Bertrand Etienne
- le Président et le Secrétaire de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage	Michel Louis (a.i.) Vandermeulen Lucien (a.i.)
- les parlementaires et parlementaires européens	*Parlementaires* Aubecq Charles Bacquelaine Daniel Barzin Jean Bertouille Chantal Bock Jean

	Cornet d'Elzius Christine Dardenne Jean-Pierre Decléty Arnaud De Decker Armand Denis Robert Destexhe Alain D'Hondt Denis Draps Willem Ducarme Daniel* Duquesne Antoine* Evers Alfred Hatry Paul Hazette Pierre Herzet-Govaerts Jacqueline Hinnekens Raymond Hotermans Roger Houssa Joseph Knoops Etienne Mathieu Gérard Mayence-Goossens Jacqueline Moerman Jean-Paul Neven Marcel Pierard Guy Saulmont Guy Seghin Philippe Servais-Thyssen Annie Stengers Marie-Laure Vandenhautte Jacques Wahl Jean-Paul Wauthier Michel *Parlementaires européens* André-Leonard Anne Monfils Philippe
- les chefs de groupe PRL dans les Conseils régionaux et de communautés	Collas Berni Kubla Serge van Weddingen Eric Ducarme Daniel
- les députés permanents	André Jean-Marie Boucher Pierre Deleuze Yolande Ledoux Jean-Marie le Hardy de Baulieu Baudouin Pire Georges Schanus Armand Sevrin Georges Tilmans Dominique Wathelet Philippe
- le secrétaire administratif du PRL	Vandermeulen Lucien

* Membre du Bureau dans sa fonction de parlementaire et non d'ancien président.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en de Vereniging van Nederlandse Gemeenten

- le Trésorier et le Trésorier adjoint du PRL	Foret Michel Robert Claude
- les Présidents des Fédérations d'arrondissement	Awoust Louis Blanche Marc Dutrieux Jean Fontaine Philippe Frippiat Michel Gobeyn André Groulard Léon Haag Michel Huin Michel Lagneau André Léonard Charles Maizieres Jean-Marie Marchand Bernard Schreder Philippe Vernieuwe Guy Watthiez Claude
- les Ministres d'Etat s'ils ne sont pas Ministre en fonction, les anciens Ministres, les anciens Secrétaires d'Etat et les anciens Présidents d'Assemblée	*Ministres d'Etat* Toussaint Michel Defraigne Jean Henrion Robert *Anciens Ministres* Bertouille André Cornet d'Elzius Charles Demuyter Albert Fagnoul Bruno Gentges Bernd Tromont Michel Van Offelen Jacques
- 25 membres élus par le Comité Permanent en son sein et après appel aux candidatures, dont au moins 10 membres appartenant à la Régionale de Bruxelles	Adler Georges Brassine Jacques Burstin Francis Carion Alain Colson Jean-Claude Cools Marc Defraigne Christine de Jonghe d'Ardoye Yves Janssens Frédéric Leblicq Jacqueline Lemesre Marion Lenoir Marie-Claire Malevez Ado Mathen Denis Moll Michel Pary-Mille Florine Petitjean Charles Plas Virginie Poswick Eric Rigô Paul Schepmans Françoise

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

	Straus-Godet Anne-Marie Van Espen Jean-Marc Vaxelaire Patrick Zenner Alain
- 2 membres cooptés par le Bureau ainsi constitué	
- 2 représentantes des Femmes PRL	Cambier Josette Van Rompaey Gaby
- 3 représentants des JRL	Leclercq Christian Van Cranem Philippe Wastiaux Denis
- 1 représentant PRL de la périphérie.	Dandoy Michel
La fonction de membre du Bureau est incompatible avec celle de Ministre ou de Secrétaire d'Etat en fonction. Ils sont néanmoins invités au Bureau et y ont voix consultative.	Hasquin Hervé André Eric
Le Bureau comprend en outre:	
- un délégué du Centre Paul Hymans, membre du PRL	Rutten Benoît
- un représentant du Syndicat Libre de la Fonction Publique, membre du PRL	Ongena Marcel
- un représentant de la Ligue des Mutualités Libérales, membre du PRL	Marechal Raymond
- un représentant de la Ligue des Pensionnés Libéraux, membre du PRL."	Charlier-Guillaume Marcelle

3.2 *Fréquence des réunions*: bimensuelle

3.3 *Compétences*

Art.7, § 2 des statuts:
"Le Bureau représente le PRL, assure sa gestion politique et administrative et prend les décisions commandées par la situation politique.... Sur proposition de son Président, et du Président de la Régionale de Bruxelles, il élit le Trésorier et le Trésorier adjoint, conformément aux stipulations de l'article 15, § 1 des présents statuts.... Le Bureau fixe le montant annuel de la cotisation des mandataires. En cas d'urgence, il décide de la convocation du Congrès et fixe l'ordre du jour."

4. Le Comité exécutif

4.1 *Composition*

Art. 8, § 1 des statuts: "Le comité exécutif comprend:

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

	Situation fin 1995
- le Président du PRL	Michel Louis
- les Vice-Présidents du PRL	Reynders Didier Detaille Michèle Severin Jean-Marie
- les anciens Présidents du PRL	Damseaux André Duquesne Antoine Van Halteren Pierre (*Bruxelles*)
- les anciens Vice-Présidents du PRL élu conformément à l'article 10 des statuts adoptés le 2 décembre 1989	Ducarme Daniel
- le Président de la Régionale de Bruxelles	de Donnea François-Xavier
- le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint, le Trésorier et le Trésorier-adjoint	Simonet Jacques Bertrand Etienne Foret Michel Robert Claude
- les chefs de groupe de la Chambre, du Sénat, du Conseil de la Communauté Française, du Conseil Régional Wallon et du Conseil Régional Bruxellois	Collas Berni (*Communauté germanophone*) Reynders Didier (*Chambre*) Foret Michel (*Sénat*) van Weddingen Eric (*Région Bruxelles-Capitale*) Kubla Serge (*Région Wallonne*) Ducarme Daniel (*Communauté française*)
- le Président de l'inter-groupe parlementaire	Duquesne Antoine
- deux membres du Bureau appartenant à la Régionale de Bruxelles désignés par le Bureau sur proposition du Président de la Régionale de Bruxelles	Demuyter Albert Draps Willem
- le Président de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage	Michel Louis (a.i.)
- le Président des JRL	Mathen Denis
- la Présidente des Femmes PRL	Herzet-Govaerts Jacqueline
- un membre germanophone du Bureau désigné par celui-ci	Gentges Bernd
- éventuellement et sur proposition du Président du PRL, trois membres du Bureau cooptés par le Comité Exécutif à la majorité des 2/3	Hazette Pierre
- les Présidents d'Assemblée, les Ministres et Secrétaires d'Etat en fonction	De Decker Armand Hasquin Hervé André Eric

- les anciens Présidents d'Assemblée, Ministres et Secrétaires d'Etat, membres du PRL."

Ancien Président d'Assemblée
Defraigne Jean
Anciens Ministres
Aubecq Charles
Bertouille André
Cornet d'Elzius Charles
Declety Arnaud
Fagnoul Bruno
Hatry Paul
Henrion Robert
Knoops Etienne
Mayence-Goossens Jacqueline
Monfils Philippe
Olivier Louis
Toussaint Michel
Tromont Michel
Van Offelen Jacques

4.2 *Fréquence des réunions:* presqu'une fois par mois

4.3 *Compétences*

Art. 8, § 2 des statuts:
"Le Comité Exécutif exerce les compétences du Bureau dans les limites fixées par celui-ci.
Le Comité Exécutif peut notamment recevoir mandat du Bureau d'exercer les compétences de celui-ci:
1) en période de crise gouvernementale
2) en période électorale
3) lors de négociations gouvernementales.
Le Comité Exécutif fait rapport au Bureau de l'exercice de son mandat. Il prépare les réunions des divers autres organes du PRL, traite les questions politiques urgentes, assiste le Président du PRL dans sa mission, forme les délégations du PRL, notamment en cas de négociations. Il est présidé par le Président du PRL."

5. Elections des mandats

Jean Gol a été réélu Président du PRL le 2 juillet 1995. Il a obtenu 4370 des 4714 voix valables. 344 ont voté non. Il était le seul candidat. [13]

Louis Michel a été élu Président du PRL par les membres du Congrès le 21 octobre 1995 pour achever le mandat de Jean Gol, décédé. Il y avait 1.034 votants. Ils ont exprimé 1.026 votes valables. 923 ont voté oui, 103 non.

Le 21 octobre 1995 le Comité Permanent a élu les Vice-Présidents, le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint et 25 membres du Bureau. Les résultats du scrutin:

13 *De Morgen,* 3 juillet 1995.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Vice-Présidents:	Didier Reynders	255 voix sur 302
	Michèle Detaille	212 voix sur 302
	Jean-Marie Severin	155 voix sur 302
Secrétaire général:	Jacques Simonet	278 voix sur 303
Secrétaire général adjoint:	Etienne Bertrand	280 voix sur 304

6. Le personnel du parti

Enumération des fonctions principales

a) Le cabinet du président du parti:

Le chef de cabinet:	Miller Richard
Le directeur de cabinet:	Rutten Benoit
Le porte-parole:	Burstin Francis
Le directeur-adjoint du cabinet:	Robe Jean-François
Le secrétaire général administratif:	Vandermeulen Lucien
b) Le Centre Paul Hymans	Michel Louis De Croo Herman
c) Institut Libéral de Formation et d'Animation Culturelle (ILFAC)	Burstin Francis Jadot Philippe
d) Les groupements de catégories spécifiques	
Jeunes Réformateurs Libéraux (JRL)	Mathen Denis
Fédération des Etudiants Libéraux (FEL)	Baudrenghien Alex
Confédération des Organisations de Jeunesse (COJL)	Leclercq Christian
Fédération des Femmes PRL	Herzet Jacqueline
La Pensée Libérale (éditions, radio, TV)	Burstin Francis
Besace STL (sport, tourisme, loisirs)	Albert Clarisse Jadot Philippe
ReForm (recherche et formation socio-culturelles)	Jottard Françoise Leclercq Christian
Centre libéral d'Action et de Réflexion sur l'Audiovisuel (CLARA)	Cools Marc Bricteux Guy
Centre d'Aide au Développement dans la Liberté et le Progrès (Delipro)	Petitjean Charles
Coopération et Progrès	Brassinne Jacques
Solidarité libérale	N

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

7. Les cadres

Le PRL a:

conseillers provinciaux	82
députés permanents	10
conseillers communaux	1.192
échevins	250
bourgmestres	73

8. Les membres du parti

Le PRL comptait 33.949 membres en 1994 et 33.050 en 1995 dont deux tiers d'hommes et un tiers de femmes.

Le PRL national compte 5 fédérations provinciales et 21 fédérations d'arrondissement (+ la fédération d'Outre-Mer). Le PRL comporte également 288 sections locales.

9. Publications

Publications programmatrices
- *Le contrat de confiance entre le PRL et le citoyen.*
- *Déclaration de principes.*
- *Programmes électoraux.*
- *Discours.*

Périodiques
- *PRL Télex* (bimensuel sauf périodes vacances)
- *PRL Documents* (mensuel sauf périodes vacances)
- *Liberté* (mensuel sauf périodes vacances)
- *Libéralisme* (trimestriel)

10. Comptes déclarés par le parti [14]

Les données figurant dans le rapport sont le résultat des activités de l'A.S.B.L. GESTION ET ACTION LIBÉRALE [15] pour la période du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1995.

14 Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1994), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 1810/1 (S.O. 1994-1995) (Chambre), p. 41-49. Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1995), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 558/1 (S.O. 1995-1996) (Chambre), p. 41-49.

15 Créée en vertu de l'article 22 de la loi du 4 juillet 1989.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Recettes	*1994*	*1995*
- produits courants	102.563.050	132.451.455
Dépenses		
- charges courantes	81.140.082	128.147.265
- résultats financiers	573.457	1.055.856
- résultats exceptionnels	1.575.239	3.201.367
Résultat:	19.274.272	46.967

11. Organigramme

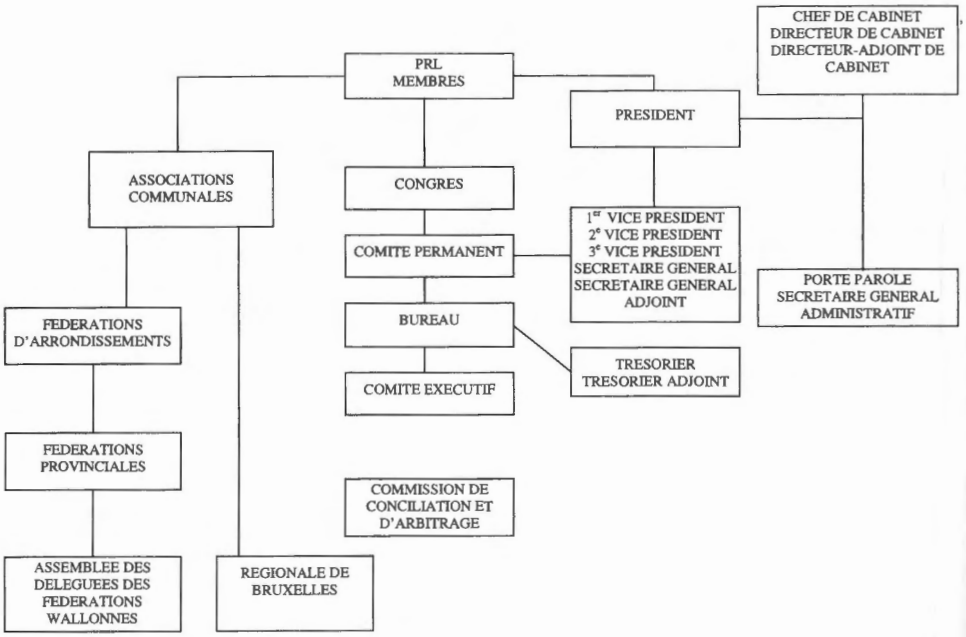

ECOLO

1. L'Assemblée Générale

ECOLO a organisé 8 assemblées générales en 1994-1995:

- Huy, 22 et 23 janivier 1994. Assemblée statutaire.
Ordre du jour: Restructuration du parti: fonctionnement et statuts.
Participants: 200 personnes

- Namur, 6 mars 1994. Assemblée thématique.
Ordre du jour: La place des femmes en politique.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Participants: 90 personnes

- Gembloux, 26 mars 1994. Assemblée électorale.
Ordre du jour: Poll électoral Europe et programme.
Participants: 140 personnes

- Namur, 23 avril 1994. Assemblée statutaire.
Ordre du jour: Restructuration du parti: statuts (suite et fin). Elections internes.
Participants: 220 personnes

- Namur, 14 octobre 1994. Assemblée électorale. Conseil de fédération élargi avec statut d'Assemblée Générale.
Ordre du jour: Evaluation des élections communales.
Participants: 180 personnes

- Spa, 29 janvier 1995. Assemblée électorale et statutaire.
Ordre du jour: Poll éléctoral Sénat. Modifications statutaires (suites Réforme Etat).
Participants: 300 personnes

- Bruxelles, 26 mars 1995. Assemblée thématique.
Ordre du jour: Congrès commun ECOLO-AGALEV. Sécurité sociale. Election Bureau fédéral.
Participants: 180 personnes

- La Louvière, 29 octobre 1995. Congrès thématique.
Ordre du jour: Orientation politique.
Participants: 465 personnes

2. Le Conseil de Fédération

2.1 *Composition*

Art. V.2.1 des statuts:
" Tous les Groupes régionaux sont fédérés au sein du Conseil de Fédération. Chaque Groupe régional y délègue deux représentants au moins choisis parmi les membres effectifs; chaque Groupe régional y délègue un représentant supplémentaire par tranche de 100 membres effectifs au sein du Groupe, comptés au 31 décembre de l'année précédente.
Le Conseil de fédération est composé des délégués des régionales et d'un nombre d'autres membres cooptés par le Conseil de fédération n'excédant pas 25% du nombre de délégués, soit 20% de l'ensemble du Conseil.
...
Chaque Groupe régional fixe souverainement la durée et l'étendue du mandat de ses délégués, sous réserve qu'un de ses délégués, effectif ou suppléant, soit mandaté pour 1 an au moins.
Les parlementaires (Chambre, Sénat, Parlement européen, Conseillers à la Communauté Française ou Germanophone, au Conseil Régional Wallon ou Bruxellois) ne peuvent être ni délégués ni membres cooptés du Conseil de fédération....
Une minorité, dans un Groupe régional, qui n'est pas représentée au Conseil de fédération, peut demander que deux de ses délégués y soient entendus.... Les délégués de la minorité sont invités mais n'ont pas droit de vote."

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

2.2 *Nombre de participants*

Avec droit de vote
Le nombre de participants varie en fonction du nombre de membres par groupe régional. Actuellement il y a 47 délégués des groupes régionaux et 3 délégués cooptés. Les délégués peuvent donc varier d'un mois à l'autre parce que les délégués sont choisis souverainement par leur groupe régional pour chaque réunion du Conseil de fédération.

Avec voix consultative
Les secrétaires fédéraux, les membres du Bureau du Conseil de fédération, les parlementaires de toutes assemblées, tout membre ECOLO qui le souhaite.

2.3 *Fréquence des réunions:* mensuelle (le troisième vendredi de chaque mois)

2.4 *Compétences*

Art. V.2.2 des statuts:
"Le Conseil de fédération est l'organe politique du Mouvement. Il assume la responsabilité politique du Mouvement entre deux Assemblées.

Dans cette optique et dans le respect des sphères d'autonomie prévues par le chapitre IV, il a pour missions:
1° de contrôler la gestion du Secrétariat fédéral...
2° de prendre position et de s'exprimer au nom du Mouvement sur les problèmes politiques, sur base des décisions et options de l'assemblée;
3° d'organiser et de coordoner les campagnes d'action et les prises de position décidées au niveau fédéral, national et international;
4° de régler l'organisation interne du Mouvement, et de définir l'organigramme du personnel;
5° de décider annuellement le budget fédéral et d'en vérifier l'exécution par le Secrétariat fédéral.

Un certain nombre de missions spécifiques sont attribuées explicitement au Conseil de fédération, à savoir:
1° l'adoption des procès-verbaux des Assemblées Générales (de manière à en permettre la publication rapide, un recours étant toujours possible auprès du Comité d'Arbitrage);
2° l'adoption de la plate-forme électorale en cas d'élection partielle pour la Chambre ou le Sénat, et en cas d'élection partielle des Conseils régionaux et communautaires;
3° l'adoption du Règlement d'ordre intérieur;
4° l'adoption de la procédure de constitution de la liste des candidats pour l'élection du Sénat et du Parlement européen;
5° l'approbation des listes électorales dans les cas prévu à l'art. VII.3.2;
6° l'arrêt de la procédure relative à la désignation des candidats, à l'établissement des listes électorales, et de son calendrier pour les élections européens, législatives, régionales, communautaires et provinciales, lequel débutera six mois au moins avant le terme prévu par la loi électorale;
7° l'appréciation du respect par les parlementaires et par les conseillers régionaux et communautaires de leurs engagements à l'égard du Mouvement (afin de

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

déterminer notamment, lorsque l'un d'entre eux est mis en cause, si sa démission s'impose et doit être proposée à l'instance compétente en vertu de l'art. VII.4);
8° l'adoption des modifications du règlement de procédure ayant trait au Comité d'arbitrage;
9° l'adoption du règlement d'ordre intérieur, des modalités d'organisation (y compris la désignation du ou des présidents de séance) et du contenu de l'Assemblée générale. En ce qui concerne ce contenu, le Conseil fédéral décide, pour chaque Assemblée Générale, sur avis du Secrétariat fédéral, s'il y a lieu de soumettre les statuts à révision, et dans l'affirmative, quels articles ou parties d'articles...;
10° la nomination et révocation des secrétaires de commissions.

Le Conseil de fédération assume également les compétences qui ne sont explicitement attribuées à aucun organe du Mouvement."

3. Le Secrétariat fédéral

3.1 *Composition*

Avec droit de vote	
- les trois secrétaires fédéraux	Durant Isabelle Josse Dany Morael Jacky
- les sept présidents des groupes parlementaires	Lannoye Paul (*Parlement Européen*) Jonckheer Pierre (*Sénat*) Deleuze Olivier (*Chambre*) Cheron Marcel (*Conseil Comm. Française*) Daras José (*Conseil Rég. Wallon*) Nagy Marie (*Conseil Rég. Bruxellois*) Jaegers Lambert (*Rat der Deutsch. Gem.*)
Avec voix consultative	Tout membre qui le souhaite. Principalement les autres parlementaires et mandataires, ainsi que les membres du Bureau du Conseil de fédération, les permanents, les responsables des commissions thématiques, les experts, etc.

3.2 *Fréquence des réunions:* hebdomadaire (chaque vendredi)

4. L'Exécutif

Il s'agit d'un organe, sans nom précis ni existence statutaire, qui regroupe:
- un ou plusieurs des secrétaires fédéraux;
- un ou plusieurs des membres du Bureau du Conseil de fédération;
- le secrétaire général (= directeur administratif), éventuellement le trésorier-comptable;
- le directeur du centre d'études (le cas échéant);

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

- le personnel de secrétariat du siège fédéral.

Sa tâche est la gestion administrative courante: calendrier, dépenses courantes, etc.. Les réunions se tiennent le lundi; les décisions sont prises au consensus (ou, à défaut, reportées à une réunion du Secrétariat fédéral élargi).

5. Election des fonctions

5.1 *Election du Secrétariat fédéral*

Le Secrétariat fédéral a été élu par l'Assemblée générale le 23 avril 1994 pour une période de quatre ans.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Equipe			
Durant-Josse-Morael	102	42	23
Individuellement			
Durant I.	105		
Josse D.	106		
Morael J.	129		

5.2 *Election du Bureau du Conseil de fédération*

Le Bureau a été élu pour un an le 17 juin 1994 par le Conseil de fédération. Le terme a été prolongé pour un an jusqu'à l'automne 1996.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Equipe			
Adriaen-Burnotte-Dezille	33	3	2
Individuellement			
Adriaen C.	32	2	4
Burnotte D.	32	4	2
Dezille P.	30	5	3
Coordination			
Burnotte D.	34	4	0

6. Le personnel du parti

6.1 *Enumération des fonctions les plus importantes*

Direction du parti	direction collégiale de trois secrétaires fédéraux
Centre d'études	Somville Michel
Attachés de presses	Biérin Eric Hermie Vincent
Centre de formation	Somville Michel

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Secrétaire général	Sondag Pierre
Commissions du Conseil de fédération	*Secrétaires*
Agriculture	Lambert Laurence Klee Renaud
Societé de l'information	Rombauts André Carpet Danièle Defeyt Philippe
Culture-Media	Simons Henri
Enseignement	Wertz Vincent
Environnement	Wespael Bernard
Immigration - Citoyenneté	N
Nord-Sud	Gorez Béatrice Dujardin Bruno
Securité, paix et désarmement	Lamberts Philippe
Relations internationales	Gilon Bernard
Santé	Mariage Olivier
Socio-economique	Mont José
Logement	Mocole Alexandra Monnier Bernard
Déchets	Streel Dominique
Transports et déplacements	N
Autres groupes de travail (hors commissions)	
Aide à la jeunesse	Vanopdenbosch Brigitte
Aménagement du territoire	Cheron Marcel
Europe '96	Jonckheer Pierre
Femmes	Coenen Marie-Thérèse (coordination) Lienard Claudine (secrétariat)
Formation	Pirotton Gérard
Fonction publique	Coeurnelle Didier
Prisons	Decroly Vincent
Personnes sans abri	Decroly Vincent Daems Alain
GT Syndicats	Dezille Patrick Josse Dany
Forum Modes d'Emploi	C.I.R.A.T. (Antoine Bernard)

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

6.2 *Collaborateurs parlementaires* [16]

	Collaborateurs de groupe	Collaborateurs individuel
Chambre et Sénat	4	9
Conseil Rég. Bruxellois	2	7
Conseil Rég. Wallon	2	8
Conseil Comm. Française	4	

6.3 *Collaborateurs au siège du parti:* 27 personnes

7. Les cadres

conseillers provinciaux	25
conseillers communaux	190
échevins	12

8. Les membres

ECOLO avait 2.406 membres en 1994 et 2540 membres en 1995. ECOLO est structuré en 173 sections locales et 15 groupes regionaux.

Distribution par sexe

	1994	*1995*
hommes	1.420	1.532
femmes	986	1.008
TOTAL	2.406	2.540

Distribution par groupe régional

	1994	*1995*
Arlon-Marche-Bastogne	55	93
Brabant wallon	343	410
Bruxelles	346	437
Charleroi	120	94
Dinant-Philippeville	126	110
Ostbelgien	48	56
Huy-Waremme	145	142
Liège	252	277
Mons	136	131
Namur	211	227

16 Les collaborateurs individuels sont des emplois mi-temps; les collaborateurs de groupe sont des emplois temps-plein.

Neufchâteau-Virton	43	38
Picardie	193	168
Soignies	95	104
Thuin	125	71
Verviers	164	178

9. Publications

9.1 *Publication programmatrices*

A l'occasion des élections européennes de 1994 et législatives de 1995: textes publiés dans les revues internes; édition de multiples tracts et brochures.

9.2 *Brochures*

- Dans la collection *Agir en Ecologie*:
Eau de vie, 1994, 104 p.

- Dans la collection *Dossiers de référence*:
Electromagnetisme et santé, 1994, 148 p.
Pesticides: le temps des alternatives, 1994, 115 p.
Les inondations en Région Wallonne, 1995, 87 p.

- Dans la collection *Notes Techniques*:
Décharges et Santé.
Gestion des boucs d'épuration.
Elevages intensifs.
Supprimer toute trace de dioxine.

- Co-édition:
Le nucléaire détrôné, 1994, 28 p.

9.3 *Périodiques*

- *ECOLO-Info*: mensuel d'information interne adressé à tous les membres (tirage: 2.500 exemplaires).
- *ECOLO en actions*: mensuel (tirage: 17.000 exemplaires).
- *Ecoles en Vert*: trimestriel de la commission Enseignement d'ECOLO (tirage: 2.500 exemplaires).
- *Journal de campagne*: à l'attention des membres pendant les périodes électorales de 1994-1995

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

10. Comptes déclarés par le parti [17]

Les données figurant dans les rapports sont le résultat des activités enregistrées dans les comptes couvrant la période du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1995 du parti Mouvement Ecolo (secrétariat fédéral), ainsi que de l' A.S.B.L. Ecodata [18].

Recettes	*1994*	*1995*
- produits courants	102.016.026	93.209.699
- résultats financiers	40.290	79.859
- résultats exceptionnels	323.874	
Dépenses		
- charges courantes	102.481.226	95.449.067
- résultats exceptionnels		29.620
Résultat:	-101.036	-2.189.129

11. Organigramme

Etant donné qu'il ne s'est pas produit de modification par rapport à la situation de 1989, nous renvoyons à l'organigramme publié dans la "Morphologie des partis politiques francophones", *Res Publica*, 1990, n° 2-3, p. 344.

17 Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1994), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 1810/1 (S.O. 1994-1995) (Chambre), p. 59-67. Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur la comptabilité des partis politiques (exercice 1995), *Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat*, 558/1 (S.O. 1995-1996) (Chambre), p. 67-75.

18 Créée en vertu de l'article 22 de la loi du 4 juillet 1989.